

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes

----- Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000 (Item 7 de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la **Direction départementale des territoires (Service eau et environnement)**.

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ÉTAPE 1 – Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet



ÉTAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels



ÉTAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression



ÉTAPE 4 - Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences s'il ne s'agit que d'un travail superficiel du sol.

1. Demande d'autorisation de retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes (arrêté du 8 avril 2015)

Coordonnées du demandeur :		
Nom, Prénom :	NAFFRECHOUX Jacques	
Dénomination sociale :	individuel	
Adresse :	6 chemin du logis rouge chevrais 49190 clussais la Pommeraye	
Téléphone :	06 81 66 07 51	
Courriel :		
N° PACAGE :	079 00 9328	
Type d'exploitation agricole :	☒ Élevage ☒ Culture ☐ Autres :	

2. Évaluation des incidences Natura 2000

ÉTAPE 1- Mon projet et le site Natura 2000

1- Description de mon projet de retournement de prairies permanentes :

Localisation du projet :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000ème) faisant apparaître toutes les parcelles en herbe de l'exploitation en identifiant celle concernées par le projet ainsi qu'une copie du RPÇ du (ou des) îlot(s) concerné(s) par la demande de retournement.

Le projet est situé :

Commune(s) concernée(s) par le projet de retournement de prairies : clussais la Pommeraye
49190

Lieu-dit : chevrais

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

n° : FR. 5412022 - Nom : Plaine de la Mothe - Saint-Héray-lez-dy

n° : FR. - Nom :

n° : FR. - Nom :

Numéro(s) d'ilôt(s) concerné(s) :

Références cadastrales :

Section : A Numéro : 66 Surface : 3,26
Section : B Numéro : 98 Surface : 2,24
Section : Numéro : Surface :
Section : Numéro : Surface :

Surface (en ha) de la ou des parcelle(s) cadastrale(s) en site Natura 2000 5 HA 53

Surface (en ha) totale de l'ilot concerné : 5 HA 53

Surface (en ha) de l'ilot EN Site Natura 2000 : 5 HA 53

Surface (en ha) totale de la prairie prévue en retournement : 5 HA 33

Surface (en ha) de prairie en site Natura 2000 prévue en retournement : 5 HA 33

Types de prairies ou landes (selon déclaration PAC):

☐ Prairie temporaire de plus de 5 ans ☒ Prairie permanente ☐ Landes

Mode d'exploitation de la prairie ou des landes :

☐ Prairie pâturée ☐ Prairie fauchée ☒ Prairie pâturée et fauchée

Motivation du retournement de prairies :

☒ Dans le cadre d'une dérogation :

Date de la demande : 21-08-2025

☐ Renouvellement de prairie ☐ Obtention de l'autosuffisance en céréales ☒ Mise en culture

☐ Agrandissement de parcelles culturales

☐ Déplacement de prairie au sein du site Natura 2000 ☐ Oui ☒ Non

Avez-vous étudié des solutions d'évitement ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles et pourquoi ne pas les avoir retenues :

ces deux parcelles était en céréales en 2005 et après cette date le cheptel élève de... a été en augmentation. Jusqu'en 2023 j'avais rencontré des difficultés financières. J'ai dû décapitaliser une partie du troupeau et maintenant j'ai des problèmes de santé. Je dois continuer à régresser le troupeau cheptel car trop physique. Maintenant il s'agit de maintenir un cheptel de production suffisant pour subvenir aux charges.

Date et durée prévisible des travaux de retournement :

Date précise si connue :

Ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☐ Été

☒ Automne

☒ Hiver

Année : 2025

Description des prairies concernées par le projet de retournement en site Natura 2000 :

Joindre, si possible, des photographies de la prairie et de son environnement immédiat.

N° de l'îlot PAC concerné : N° 18

Classement PAC de la prairie concernée : ☒ Prairie permanente ☐ Prairie temporaire

La prairie est-elle qualifiée « sensible » ? OUI ☐ NON ☒

La prairie est-elle contractualisée en MAE ? OUI ☐ NON ☒

Si oui, préciser la nature du contrat (PHAE2, MAEC, ...et nom de la mesure)

La prairie est-elle semée ? OUI ☐ NON ☒ Si oui, préciser la nature du semis (espèces) :

La prairie est-elle fertilisée ? OUI ☐ NON ☒ Si oui, préciser la nature de l'engrais :

La prairie est-elle traitée chimiquement ? OUI ☐ NON ☒

Si oui, préciser la nature du traitement :

La prairie est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? : OUI ☐ NON ☒

Si oui : Nom du cours d'eau (si connu) :

La prairie est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? : OUI ☐ NON ☒

La prairie est-elle inondée régulièrement ? : OUI ☐ NON ☒

Présence zones humides sur l'îlot : OUI ☐ NON ☒

Présence de mare(s) et/ou d'étang(s) * sur la prairie : OUI ☐ NON ☒

Si oui, préciser le nombre :

La prairie est-elle drainée ? OUI ☐ NON ☒

La prairie sera-t-elle drainée après le retournement ? OUI ☐ NON ☒

Le retournement est-il accompagné d'un arrachage :

- de haies* OUI ☒

NON ☐

Si oui, préciser le linéaire arraché

25 m linéaire
pour 300 m
à la parcelle

- d'arbres OUI ☐

NON ☒

Si oui, préciser le nombre d'arbres arrachés

La parcelle est-elle située dans un site pour la préservation du paysage ?

Si oui : Site classé ☐ le quel

site inscrit ☐ le quel

* : ces éléments constitutifs des prairies ou des landes concernées par le projet de retournement doivent être localisés sur le RPG.

Attention : Il est rappelé que l'arrachage de haie et les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique, voire d'autres démarches réglementaires dans certains cas.

2- Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) et de joindre la copie des informations fournies.

Les espèces animales :

Avez-vous identifié des **espèces animales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI ☒ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

- | | | | |
|------------------|---|---|---|
| o Batraciens | OUI ☐ | NON ☒ | Ne sait pas ☐ |
| o Insectes | OUI ☐ | NON ☒ | Ne sait pas ☐ |
| o Reptiles | OUI ☐ | NON ☒ | Ne sait pas ☐ |
| o Oiseaux | OUI ☒ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| o Chauves-souris | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☒ |

o Autres à préciser : (écrevisses???).....

Les espèces végétales :

Avez-vous identifié des **espèces végétales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI ☐ NON ☒ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

Les habitats d'intérêt communautaires :

Présence d'habitats d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ?

OUI ☐

NON ☒

Ne sait pas ☐

Si oui, le(les)quel(s) ? :

ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet de retournement est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 :

Cocher les incidences potentielles

- ☐ Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- ☐ Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- ☐ Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- ☒ Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du(es) site(s)

Natura 2000

- ☐ Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s)

Natura 2000

- ☐ Atteintes à la circulation des espèces du site ou du réseau Natura 2000, par la rupture de la continuité écologique du milieu naturel

Autres :

...

Si vous avez coché au moins une case ou rempli la rubrique « Autres » (ci dessus) à la page 4, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la **CONCLUSION**.

ETAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Les préciser :

le retournement n'interviendra pas sur toute la surface de l'îlot de 5 Ha 53 mais plutôt sur 5 Ha 33 de façon à laisser en place un intervalle écologique d'1 ha parcellaire de plus éviter les travaux de retournement en période de reproduction des espèces

CONCLUSION

La structure animatrice du site Natura 2000 a-t-elle été contacté ?

☐ Non

☒ Oui

Nom et prénom de la personne contactée : FLORENS odeline

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés?

☒ **Je déclare que le retournement de prairie décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 79) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

☐ **Je déclare que le retournement de prairie décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre l'arrêté d'autorisation de retournement de prairie avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement.

Fait à (lieu) : chevais

Le (date) : 21 Août 2025

Nom, Prénom : NAFFRECHOUX JACQUES

Signature

J Naffrechoux

